

Alors que nous continuons de voir les marchés financiers réagir à la pandémie de coronavirus (COVID-19) qui sévit actuellement et à ses effets connexes, je vous écris pour vous fournir une mise à jour des nouvelles depuis notre dernière le 16 mars.

Récemment, les gouvernements de l'Ontario et du Québec ont publié la liste des lieux de travail essentiels qui sont exemptés des ordonnances de fermeture d'entreprises non essentielles. Les sociétés de planification financière et d'investissement sont considérées comme des lieux de travail essentiels, c'est pourquoi la Financière Penny-Reid demeure ouverte.

Nous continuerons d'être attentifs à vos besoins, cependant, il n'y aura pas de réunion face-à-face jusqu'à nouvel ordre. Bien que les lignes téléphoniques seront surveillées, il pourrait y avoir un retard à y répondre en raison de nos heures de bureau réduites. Par conséquent, il serait préférable de nous joindre par courriel. Nous pouvons également organiser des réunions téléphoniques, si vous préférez le faire, et tous les formulaires et/ou documents peuvent être envoyés par voie électronique au besoin.

Quels ont été les principaux événements qui ont perturbé les marchés cette semaine?

- Le Sénat américain et la Maison-Blanche sont parvenus à s'entendre sur un plan de relance de deux billions de dollars américains, tandis que le Canada a adopté d'urgence une loi pour verser 82 milliards de dollars en guise de soutien financier aux Canadiens qui font face aux conséquences de la pandémie de la COVID-19.
- Les marchés canadien et américain ont été extrêmement volatils, se remettant d'une forte baisse le 23 mars avec un puissant redressement de trois jours qui a vu l'indice Dow Jones retourner à la hausse et les actions canadiennes sur le point de faire de même.
- L'Organisation mondiale de la santé a déclaré que les États-Unis pourraient devenir le nouveau foyer d'écllosion de la COVID-19, alors que l'Italie montrait des signes de stabilisation. En revanche, le nombre de décès en Espagne demeure en forte progression. On estime que d'ici le milieu de la semaine prochaine, environ 20 % de la population mondiale sera contrainte par des mesures de confinement.

Nouvelle dates limites de paiement et de production des déclarations

Le gouvernement a annoncé que la date limite pour produire les déclarations de revenus des particuliers pour 2019 sera reportée au 1^{er} juin 2020.

La date limite de paiement de tout solde dû pour votre déclaration de revenus et de prestations pour 2019 a été reportée du 30 avril 2020 au 1^{er} septembre 2020. Cela signifie que vous n'aurez pas de pénalité ni d'intérêts si votre solde dû est payé au plus tard le 1^{er} septembre 2020.

Pour les travailleurs autonomes et leurs époux ou conjoint de fait, la date limite demeure le 15 juin 2020 pour les déclarations mais tout solde dû a été reportée au 1^{er} septembre 2020 également.

Si vous prévoyez recevoir des prestations fondées sur le revenu, comme le crédit pour la taxe sur les produits et services (TPS/TVH) ou l'allocation canadienne pour enfants (ACE), il est recommandé de produire votre déclaration de revenus d'ici le 30 avril afin de vous assurer que vos prestations peuvent être correctement calculées à temps pour paiements du programme 2020-21 qui commencent en juillet 2020.

Si vous vous attendez à un remboursement d'impôt, c'est aussi une bonne idée de produire votre déclaration de revenus dès que possible puisque l'ARC continuera de traiter les remboursements tout au long de la saison d'imposition.



Retraits minimums d'un FERR

Le gouvernement a annoncé qu'en 2020, il réduisait de 25 % les retraits minimaux requis des FERR « en reconnaissance des conditions de marché instables et de leur incidence sur l'épargne-retraite de nombreuses personnes âgées ». Cela donnera la souplesse nécessaire aux aînés qui craignent d'être tenus de liquider une plus grande partie de leurs actifs du FERR qu'ils n'en ont besoin pour satisfaire aux exigences actuelles de retrait minimum prévu par la loi.

De quelle manière la pandémie du coronavirus affecte-t-elle mes placements?

La plupart d'entre nous n'avons jamais fait face à de pareilles circonstances au cours de notre vie. Personne ne peut prétendre ne ressentir aucune inquiétude à l'égard de la situation sanitaire dans le monde ou de

ses placements, alors que sévit la pandémie du coronavirus. Néanmoins, il y a deux points importants que vous devez garder à l'esprit :

1) La baisse des marchés est événementielle, c'est-à-dire qu'elle est liée à la pandémie, et bien que la reprise puisse s'avérer lente et progressive, la pandémie de la COVID-19 sera contenue un jour. Il est certes difficile de nous l'imaginer actuellement, mais la pandémie finira bien par cesser de sévir. En attendant, nous devons éviter les décisions prises sur le coup de l'émotion, ou à la suite de conseils malavisés.

2) Nous n'avons pas construit votre portefeuille pour durer jusqu'à ce qu'un autre événement se produise. Nous l'avons construit en tenant compte d'un horizon de placement à long terme. Néanmoins, votre portefeuille n'est pas à l'abri du risque de perte en cas de baisse; par contre, il est conçu pour faire preuve de résilience en cas de repli, en attendant la prochaine reprise et le prochain encaissement de gains.

Veillez garder ces deux points fondamentaux à l'esprit lorsque vous écoutez les nouvelles ou suivez l'évolution boursière de jour en jour, qui peuvent certes contribuer à nourrir vos sentiments de peur et d'incertitude.

Cela dit, vous avez peut-être des questions qui concernent spécifiquement votre portefeuille et votre plan d'investissement. Le cas échéant, n'hésitez pas à communiquer avec nous.

Votre équipe de retraite et placements Penney-Reid Financial

François Poudrier
francois@penneyreid.ca

Daniel Gosselin
dan@penneyreid.ca

Kyle Reid, CFP
kyle@penneyreid.ca